

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : ACHATPUBLIC.COM – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la proposition de l'entreprise Achatpublic.com dont le siège social est situé à Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle, BP 20156 - 92186 Antony Cedex, représentée par Pascaline GOJIN pour la dématérialisation des marchés publics,

DECIDE

DE SIGNER un contrat avec l'entreprise Achatpublic.com dont le siège social est situé à Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle, BP 20156 - 92186 Antony Cedex, représentée par Pascaline GOJIN, pour la dématérialisation des marchés publics

DIT que le montant de la prestation comprenant la redevance annuelle, l'hébergement, la maintenance, l'assistance et support est de 348€ HT soit 417,60 € TTC.

DIT que le contrat est conclu pour une durée d'un an qui commence à partir du 1^{er} avril 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

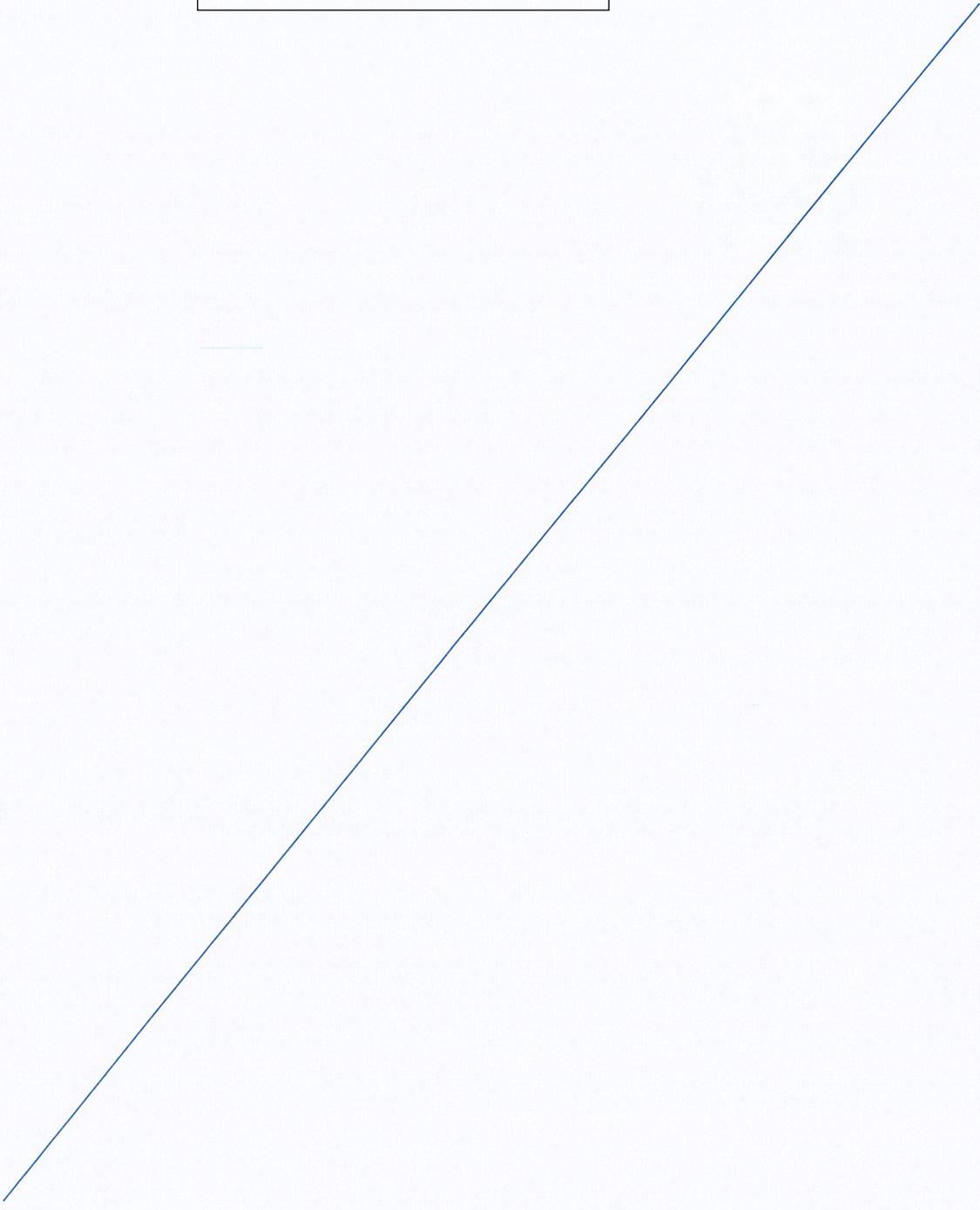
Fait à La Frette-sur-Seine, le 28 mars 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230328-d-2023-17-AU
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023



[Faint, illegible handwritten text or signature]